

## Quels outils et quelle régulation pour des entreprises mieux financées et plus innovantes ?



Cet atelier est introduit par **Jean-Noël Barrot**, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines et rapporteur thématique sur les questions de financement de la loi PACTE :

*« La loi PACTE est née de la volonté de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Au-delà des nouveaux outils de financement qu'elle propose, cette loi entend également répondre à la question du sens : Comment allouer l'épargne vers des avancées sociales ? »*

Le député rappelle le vote en deuxième lecture, le 6 mars dernier, d'une série de mesures concrètes, notamment l'introduction et la généralisation des critères ISR pour l'assurance-vie. À partir de 2022, il sera obligatoire pour les assureurs de présenter une option ISR, une option verte et une option solide. **Jean-Noël Barrot** souligne également la volonté de renforcer la transparence des marges des assureurs, permettant de créer une concurrence saine au service des épargnants.

Enfin, le député évoque le financement participatif, un outil qui a beaucoup évolué depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron et qui a été encouragé par PACTE. Le financement participatif pourra désormais mobiliser plus de 8 millions d'euros et s'étendre aux PME/PMA, ou encore aux sociétés coopératives comme Emmäus. Le financement de ces sociétés sera donc renforcé et renouvelé.

**Florian Breton**, co-Animateur de l'atelier et fondateur de **Miimosa**, présente ensuite son entreprise et les circonstances de sa création :

*« Miimosa est née d'un constat très simple : alors que les agriculteurs sont des sommités dans leur terroir, qu'ils ont un tissu social dense et mobilisé derrière eux, ils n'utilisaient pas du tout de financement participatif. »*

Florian Breton a donc voulu changer cela en désintermédiant la relation entre les agricultures et le particulier. Grâce au nouvel agrément auprès de l'AMF porté par Emmanuel Macron, Miimosa peut financer des projets de transition avec d'importants acteurs de la filière comme Danone, Carrefour, Lactalis, qui vont pouvoir directement investir et prêter de l'argent à leurs fournisseurs pour les accompagner dans des développements agricoles plus vertueux.

Le débat est ensuite engagé entre les participants de l'atelier, dont plusieurs signalent l'impulsion, le *déclat* provoqué par le développement du financement participatif.

Plusieurs participants relèvent par ailleurs la difficulté d'obtenir des financements bancaires :

*« Il est vraiment nécessaire de faciliter les moyens de financer l'innovation : j'ai créé mon entreprise et malgré ma vente importante d'expertise et une croissance à deux chiffres, je n'ai réussi à lever que 50 000 € après un chemin de croix et de bannières. Les banques ne financent pas l'innovation »*

*« Aucune banque ne finance l'innovation. Pas même la BPI. Je dirige une entreprise de logiciel, or sans financement, comment financer la recherche ? Cela devient problématique car la France est experte dans ce domaine mais se fait tout le temps racheter par des entreprises américaines. Les banques doivent nous financer. »*

Un participant du **secteur bancaire** répond :

*« Par définition, une banque n'a pas comme nature de financer l'innovation. L'innovation doit être financée par les fonds propres »*

La députée **Amélie de Montchalin** prend également la parole :

*« Deux tiers des revenus perçus par les français vont directement dans des comptes en banque sans être investis, il faut changer cela. Quand on pense qu'il y a 1700 milliards d'euros dans les assurances vies et 450 milliards dans les dépôts à vue ! Comment changer la culture du financement en France ? »*

Elle évoque l'exemple de Doctolib qui a pu devenir une licorne tout en laissant les fondateurs aux commandes : la députée défend l'idée que l'entrée d'investisseurs au capital, ne revient pas à céder, mais à se donner les moyens d'avancer plus rapidement. Le rôle de la BPI est crucial dans cette optique : l'argent investi étant prêté par l'Etat, les entrepreneurs semblent plus prompts à ouvrir leur capital que face à des fonds privés.

À la tête de deux **entreprises familiales**, une participante conteste l'argument d'une BPI investissant plus facilement dans l'innovation que les banques. Dans son cas, deux demandes de financement ont été rejetées.

Un **représentant du MEDEF** prend la parole pour présenter les structures du MEDEF qui accompagnent les entreprises dans leur recherche de financement. Ce participant milite pour la création d'un guichet unique qui traiterait tous les besoins de financement afin de renforcer la connaissance de l'entreprise en question et de son équipe financière, permettant de faciliter les levées de fonds.

La députée **Amélie de Montchalin** ajoute que le financement des entreprises innovantes a augmenté de 60% au cours des deux dernières années et que cette augmentation n'est pas seulement parisienne mais concerne tout le territoire.

**Florian Breton** évoque un dernier thème :

*« Un des points que nous n'avons pas développés est le développement nécessaire de l'Adtech. Pour l'instant Google mène la danse alors que la France est le berceau de belles innovations. Il faut réellement mieux accompagner toutes ces entreprises qui connaissent un changement d'échelle, prendre en compte leur besoin de formation sur la data. Le milieu agricole est paradigmatique de ce souci : alors que les agriculteurs se modernisent à grandes vitesses, la souveraineté des données n'est pas assurée. Un exemple ? L'utilisation des tracteurs John Deere. Où vont les données récoltées ? »*

L'atelier est ensuite conclu sur les nouvelles méthodes de financement C2I.